

NOMBRE DE
TITULAIRES : 14

En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 10



Syndicat mixte d'aménagement
de gestion et de valorisation
du bassin de la Bresle

DELIBERATION 2021-81

Séance du Conseil syndical du mardi 28 septembre 2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 28 septembre à 9h30, les membres du Conseil syndical se sont réunis à Aumale, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente du Syndicat mixte d'aménagement de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle le 16 septembre 2021, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du code Général des Collectivités Territoriales.

Membres titulaires présents : Mme Colette MICHAUX, Mme. Virginie LUCOT-AVRIL, M. Gérard CHAIDRON, M. Christian ROUSSEL, M. Firmin BOUCRY, M. Jean-Claude QUENOT, M. Thierry HEBERT.

Suppléants présents et remplaçants des titulaires pour les votes : M. Christophe BLAMPOIX (remplace en qualité de titulaire et a pouvoir de M. BLONDIN). M. Olivier HERNEQUÉ (remplace en qualité de titulaire), M. Hubert TRANCART (remplace en qualité de titulaire et a pouvoir de M. Franck CORDIER).

Membres titulaires/suppléants absents/excusés : M. Franck CORDIER (est remplacé et à donner pouvoir à M. Hubert TRANCART), M. Eric ARNOUX, M. David BLONDIN (est remplacé et a donné pouvoir à M. BLAMPOIX), M. Gérard LECUIR, M. Olivier GENTY, M. Jacky BAUDON, M. François SELLIER, M. Jean-Manuel BUQUET, M. Jacky LAMURE, M. Arnaud DE CHEZELLES, M. Emmanuel ROBIN, M. William BOUS, M. Louis QUEVAUVILLERS, M. Michel CORDIER, M. Alain DEGRY, M. Yves BEAURAIN.

Membres suppléants présents : M. Dany DELABOUGLISE, M. François THIVERNY.

Approbation du compte-rendu du conseil syndical du 10 mars 2021.

Le comité syndical,

Le quorum constaté,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du syndicat mixte d'aménagement de gestion et de la valorisation du bassin de la Bresle,

Ayant entendu l'exposé de Madame Virginie Lucot-Avril, Présidente,

Après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité des présents :

- d'adopter le compte rendu du conseil syndical du 10 mars 2021.

Pièce jointe : PV de la séance du 10/03/21

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat

Acte exécutoire le : 19/10/2021

La Présidente du Syndicat mixte,
Mme Virginie LUCOT-AVRIL

Délibération 2021-81

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE GESTION ET DE VALORISATION
DU BASSIN DE LA BRESLE (SMAB)**

3, rue Soeur Badiou - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 www.eptb-bresle.com



**Syndicat mixte d'aménagement
de gestion et de valorisation
du bassin de la Bresle**

3 rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE
Tel : 02 35 17 41 55 / fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com - contact@sma-bresle.fr
Membre de l'Association Nationale des Elus de Bassin (ANEB)

COMPTE RENDU DU

**COMITE SYNDICAL DU
MERCREDI 10 MARS 2021**

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 10 MARS 2021

**

COMPTE RENDU

**

Présents

NOM ELU/ STRUCTURE	QUALITE (suppléant/ titulaire)	Présent	Absent	Excusé
COMMUNAUTE DE COMMUNES SOMME SUD OUEST				
M. Firmin BOUCRY, Délégué communautaire	TITULAIRE	X		
M. Thierry HEBERT, Vice-président CC2SO	TITULAIRE	X		
Mme Colette MICHAUX, Déléguée communautaire	TITULAIRE			X (suppléée par M. Michel CORDIER)
M. David BLONDIN, Délégué communautaire	TITULAIRE	X		
M. Christophe BLAMPOIX, Délégué communautaire	SUPPLEANT	X		
M. François THIVERNY, Délégué communautaire	SUPPLEANT	X		
M. Michel CORDIER, Délégué communautaire	SUPPLEANT	X (remplace en qualité de titulaire, Mme MICHAUX)		
M. Louis QUEVAUVILLERS, Délégué communautaire	SUPPLEANT	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERREGIONALE AUMALE-BLANGY S/BRESLE				
M. Christian ROUSSEL, Président CCIABB	TITULAIRE	X		
M. Gérard CHAIDRON, Vice-président CCIABB	TITULAIRE	X		
Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Vice-présidente CCIABB	TITULAIRE	X		
M. Jean Claude QUÉNOT, Délégué communautaire	TITULAIRE			X (suppléé par M. ARNOUX)
M. Eric ARNOUX Délégué communautaire	SUPPLEANT	X (remplace en qualité de titulaire, M. QUENOT)		X
M. Dany DELABOUGLISE, Délégué communautaire	SUPPLEANT	X		
M. Jacky BAUDON, Délégué communautaire	SUPPLEANT			X
M. François SELLIER, Délégué communautaire	SUPPLEANT			X
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE				
M. Gérard LECUIR, Délégué communautaire	TITULAIRE	X		
M. William BOUS, Vice-président CCPV	TITULAIRE			X (suppléé par M. BEAURAIN)
M. Olivier GENTY, Délégué communautaire	TITULAIRE	X		
M. Franck CORDIER, Vice-président CCPV	TITULAIRE			X (suppléé par M. DEGRY)

<i>M. Alain DEGRY, Délégué communautaire</i>	<i>SUPPLEANT</i>	X (remplace en qualité de titulaire, M. Fr. Cordier)		
<i>M. Hubert TRANCART, Délégué communautaire</i>	<i>SUPPLEANT</i>		X	
<i>M. Yves BEURAIN, Délégué communautaire</i>	<i>SUPPLEANT</i>	X (remplace en qualité de titulaire, M. BOUS)		
<i>M. Olivier HERNEQUÉ, Délégué communautaire</i>	<i>SUPPLEANT</i>	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LONDINIÈRES				
<i>M. Arnaud DECHEZELLES, Délégué communautaire</i>	TITULAIRE		X	
<i>M. Emmanuel ROBIN, Délégué communautaire</i>	<i>SUPPLEANT</i>		X	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 4 RIVIERES				
<i>M. Jean-Manuel BUQUET, Délégué communautaire</i>	TITULAIRE			X
<i>M. Jacky LAMURÉ Vice-président</i>	<i>SUPPLEANT</i>			X

Invité absent :

M. Pascal GRESSER, Payeur départemental de la Seine-Maritime, comptable du Syndicat mixte.

validé au CS du 28 septembre 2021

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 10 MARS 2021

**

COMPTE RENDU

**

1. Adoption du compte rendu de la séance du 19 février 2021.....	5
2. Exercice Budgétaire 2020	6
2.1 Compte de gestion 2020	6
2.2. Compte administratif 2020	6
2.3. Affectation du résultat de 2020 au budget primitif de 2021.....	7
3. Dotations des membres et coût forfaitaire à appliquer aux non-membres au regard des compétences du SMAB pour l'année 2021	7
4. Exercice budgétaire 2021 : vote du budget primitif 2021	9
5. Convention pluriannuel d'objectifs pour les animations environnementales sur 2021 - 2023	13
6. Programme « HAIEROSION »	14
7. Programme « MARES ».....	15
8. Charte Assainissement non collectif (ANC) : partenariat AMEVA/ Département Somme/ SMAB.....	15
9 Convention Compagnie Nationale du Rhône / Somme nature/ SMAB	16
10 Etude du fonctionnement hydraulique du secteur Blangy-sur-Bresle / Bouttencourt / Monchaux-Soreng.....	16
11 Opération sous mandats de restauration de la continuité écologique, ouvrage du moulin de Caumont et du moulin d'Haudricourt (Haudricourt 76)	17
12 Programmes pluriannuels d'entretien et d'aménagement des cours d'eau du bassin : sous-bassins du Liger et du Ménillet.....	17
13 Programme d'animation sur Natura 2000 et les PAEC pour 2021.....	17
14. Convention partenariale au portage des PAEC 2021-2022 sur la partie normande du bassin versant de la Bresle.....	18
15. Opération sous mandat de restauration de la continuité écologique du moulin LEDEZ : indemnisation du GAEC de Rivery pour dommage aux cultures.....	18
16. Convention d'animation avec le Festival de l'Oiseau – Année 2021	19
17. Convention concernant la mise en place d'un sentier pédagogique à Rothois (Lannoy-Cuillère).....	19

COMITE SYNDICAL DU MERCCREDI 10 MARS 2021

**

COMPTE RENDU

**

Mme Virginie LUCOT-AVRIL, présidente du syndicat mixte, ouvre la séance à 9h30.

Elle procède à l'appel nominal des membres du conseil et note la présence de 8 élus titulaires.

En tenant compte des pouvoirs transmis, elle appelle les élus suppléants présents à venir compléter le nombre des titulaires ce qui donne :

- 3 délégués titulaires pour la CC Somme Sud-Ouest,
- 3 délégués titulaires pour la CC Interrégionale Aumale-Blangy s/Bresle,
- 4 délégués titulaires pour la CC Picardie Verte,
- 0 délégué titulaire de la CC 4 Rivières,
- 0 délégué titulaire de la CC Londinières,

Le nombre de 12 membres titulaires sur les 14 inscrits dans les statuts du SMAB est constaté.

Mme Colette MICHAUX a exprimé par écrit sa volonté de donner son pouvoir de vote à Mme Virginie LUCOT-AVRIL. (suggestion de ne pas le compter car sinon M. CORDIER de la CC2SO n'aurait pas du signer ...)

M. William BOUS a exprimé par écrit sa volonté de donner son pouvoir de vote à M. Yves BEURAIN.

Malgré l'abaissement du seuil des quorums en vertu de la situation sanitaire actuelle (loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 et décret n°2020-1582 du 14 décembre 2020), la majorité des membres en exercice est constaté, les conditions fixées à l'article L2121-17 du CGCT sont réunies, le quorum est donc atteint.

Juste avant le début de la séance Mme Virginie LUCOT-AVRIL, présidente, sollicite l'accord du conseil pour l'ajout de deux nouveaux points à l'ordre du jour.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité ces deux ajouts à l'ordre du jour.

1. Adoption du compte rendu de la séance du 19 février 2021

Mme la Présidente propose d'examiner le projet de compte-rendu de la séance du conseil du vendredi 19 février 2021.

☞ *A l'unanimité, il est décidé de voter à mains levées.*

Après en avoir débattu et à l'unanimité, les membres du conseil syndical :

- *adoptent le compte rendu de la séance du 19/02/2021.*

☞ **Délibération N°2021-62**

2. Exercice Budgétaire 2020

2.1 Compte de gestion 2020

Mme Virginie LUCOT-AVRIL, regrettant que M. le Payeur n'ait pu se rendre disponible, propose de délibérer sur le compte de gestion 2020 du syndicat mixte en rappelant que ce dernier n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

☐ *A l'unanimité, les membres du conseil approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par M. le Payeur départemental de la Seine-Maritime.*

☐ **Délibération N°2021-63**

2.2. Compte administratif 2020

Le Compte Administratif 2020 du syndicat mixte reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif de l'année 2020.

M. Firmin BOUCRY, doyen d'âge de la séance, prend la présidence sur ce point. Il propose à M. Jean-Philippe BILLARD, directeur de la structure, de présenter les chiffres et éléments clés du compte administratif du SMAB pour cet exercice 2020 :

	FONCTIONNEMENT €		INVESTISSEMENT €			RESULTAT DE 2020
	BP 2020	REALISE 2020	BP2020	REALISE 2020	RESTES A REALISER 2020	
DEPENSES	506 000€	346 049,86	1 320 900€	409 341,10	611 558,90	
RECETTES		345 378,63		342 906,26	677 993,74	
RESULTATS DE L'EXERCICE		-671,23		-66 434,84		-67 106,07
REPORT N-1		142 361,90		73 130,63		215 492,53
RESULTAT GLOBAL		141 690,67		6 695,79		148 386,46

Toutes sections confondues, le résultat total de l'année 2020 est de -67 106,07 €. Le résultat global final (comprenant les reports de l'exercice antérieur) est, quant à lui, de +148 386,46€.

M. Jean-Philippe BILLARD, après avoir présenté les chiffres dans leurs globalités, poursuit avec la présentation de la synthèse du compte administratif 2020 qui reprend en détails les sections d'investissement et de fonctionnement avec leurs chiffres respectifs. A la suite de toutes ses présentations, M. Jean-Philippe BILLARD félicite Mme Jeanne-Marie TRACZ, adjointe administrative de la structure, pour son travail notamment budgétaire de récupération des recettes, mené avec efficacité et ce, malgré une prise de poste récente (juin 2020).

Mme la Présidente donnant la parole à M. Eric ARNOUX, ce dernier suggère au syndicat de prendre en compte les avis d'attribution ou arrêté de notification de recettes pour l'année comptable considérée au lieu d'attendre les versements.

Mme Virginie LUCOT-AVRIL souhaite que l'on conserve le fonctionnement actuel, plus réaliste sur le plan de la trésorerie ce qui, semble-t-il, permet d'éviter de dépenser des crédits qui ne seraient pas en possession du SMAB.

M. Firmin BOUCRY partage l'idée de Mme Virginie LUCOT-AVRIL.

Mme Virginie LUCOT-AVRIL rappelle l'importance du versement exceptionnel du département de Seine-Maritime pour leur subvention accordée exceptionnellement en début d'année 2020 afin de soutenir le SMAB dans cette transformation.

Mme Virginie LUCOT-AVRIL quitte la séance pour le vote du compte administratif 2020.

M. Firmin BOUCRY, doyen d'âge, fait procéder au vote.

▣ *Le comité syndical, après avoir pris connaissance du compte administratif 2020 et après s'être assuré de sa concordance avec le compte de gestion du Payeur départemental, l'adopte, à l'unanimité.*

▣ **Délibération 2021-64**

Mme Virginie LUCOT-AVRIL regagne la salle du conseil. Elle remercie également l'équipe pour le travail accompli durant cette année compliquée et apporte ses félicitations à Mme Jeanne-Marie TRACZ pour son intégration et le travail fourni.

2.3. Affectation du résultat de 2020 au budget primitif de 2021

Mme Virginie LUCOT-AVRIL propose aux membres du conseil syndical, l'affectation des résultats de l'année 2020 au budget primitif 2021 du SMAB.

▣ *Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020, dont les résultats sont conformes au compte de gestion du Payeur départemental, le comité syndical, à l'unanimité, autorise Mme la Présidente à affecter de la manière suivante les résultats de l'année 2020 au Budget primitif 2021 :*

- *résultat de la section de fonctionnement : inscription en recettes à l'article 002 au BP 2021 pour 141 690,67€*
- *résultat de la section d'investissement : inscription en recettes à l'article 001 au BP 2021 pour 6 695,79€, le résultat des crédits de report étant positif de 148 386,46€.*

▣ **Délibération 2021-65**

3. Dotations des membres et coût forfaitaire à appliquer aux non-membres au regard des compétences du SMAB pour l'année 2021

Mme la Présidente présente les appels à cotisation pour les compétences du SMAB en indiquant qu'elle propose de les faire passer de 4,08 € par habitant à 6,91€ par habitant pour 2021. Elle rappelle que le montant de 4,08€/hab, appelé depuis 2 ans, ne reflète pas les besoins actuels du SMAB et qu'il est important de procéder à une augmentation des cotisations au regard des nouvelles compétences 4, 11 et 12 qui vont s'ajouter, cette année, à celles déjà prises.

Mme la Présidente donne la parole à M. ARNOUX lequel souhaite connaître en détails les populations concernées pour le calcul de ces dotations.

Mme Virginie LUCOT-AVRIL explique que c'est le nombre de personnes estimées par commune comme étant sur le bassin versant qui est pris en compte. Elle précise également que le montant de 7,04 ou 7,08€ par habitant serait plus satisfaisant pour la structure mais afin d'être cohérent avec nos demandes

précédentes et les souhaits des membres du SMAB, il convient, pour cette année, de rester sur un montant de 6,91€ par habitant.

M. HEBERT remercie Mme la Présidente pour ces explications et pour le choix fait de rester sur les 6,91€/hab tel qu'évoqué lors du précédent conseil.

Mme Virginie LUCOT-AVRIL souhaite que, pour cette année, il soit aussi acté un montant forfaitaire pour les non membres qui souhaiteraient faire appel aux compétences du SMAB puisque ce cas de figure peut se présenter.

Mme la Présidente rappelle que le SMAB a reçu dernièrement un courrier de la Communauté de communes des Villes Sœurs laquelle souhaiterait, avant d'envisager une adhésion ou un partenariat, que le critère population actuellement utilisé par le SMAB pour calculer les dotations soit redébatu au regard d'autres critères possibles. Elle rappelle que le calcul actuellement adopté et qui régit l'appel aux dotations des membres, avait été, pour des raisons de simplicité dans les explications à fournir aux habitants de la vallée, le seul critère « population estimée de la commune sur le bassin ». Dans les faits et pour la CCVS qui regroupe plus de 40% des habitants, ce critère la conduirait à une participation effectivement assez importante.

M. BILLARD expose les coûts définis, par ingénieur, pour une journée de travail. Ces coûts peuvent s'entendre comme les coûts qui pourraient être proposés, par le SMAB, dans le cadre d'une sollicitation par un acteur extérieur :

Coût journalier	Charles-Edouard MACKELBERG	Auban AL JIBOURY	Pierre Marie MICHEL	Jean-Philippe BILLARD
	347,79 €	309,67 €	393,15 €	477,96 €

Mme Virginie LUCOT-AVRIL indique que ces montants sont inéquitables entre chaque ingénieur et propose de fixer un prix forfaitaire unique.

M. Thierry HEBERT ajoute qu'en effet un prix forfaitaire serait plus équitable et propose un prix forfaitaire moyenné de 382€ par jour sans distinction de personne.

Mme Virginie LUCOT-AVRIL est satisfaite de cette proposition et sollicite le vote des membres du conseil sur cette proposition de coût forfaitaire de 382€ par journée d'ingénieur.

- ☐ *Les membres du Comité syndical, à l'unanimité,*
- *adoptent le montant de 6,91€ par habitant, pour 2021, qui servira à appeler les dotations auprès des membres du SMAB,*
 - *adoptent le montant forfaitaire de 382€ par jour d'ingénieur pour les non-membres qui feraient appel aux services du SMAB. Ce montant s'appliquera jusqu'à la prochaine délibération ou, au plus tard, sera revu pour l'année 2022.*

☐ *Après délibération et à l'unanimité, les membres du Comité syndical :*

- adoptent les contributions annuelles de participation au SMAB conformément au tableau ci-dessous :

EPCI	Contributions avec 1 critère : « la population estimée des communes de l'intercommunalité sur le bassin »	Population prise en compte	Part en % sur contribution totale	Contribution /hab
Communauté de Communes interrégionale d'Aumale - Blangy-sur-Bresle	126 616,88€	18 329 hab.	61,77	6,91 €
Communauté de communes Somme sud ouest	58 020,01 €	8 399 hab.	28,30	6,91 €
Communauté de communes de la Picardie Verte	20 024,83 €	2 899 hab.	9,77	6,91 €
Communauté de Communes de Londinières	166,01 €	24 hab.	0,08	6,91 €
Communauté de Communes des 4 rivières	172,27 €	25 hab.	0,08	6,91 €
TOTAL	205 000€		100%	

▣ **Délibération 2021-66**

4. Exercice budgétaire 2021 - vote du budget primitif 2021

Mme LUCOT-AVRIL, avec l'aide de M. Jean-Philippe BILLARD et des services, présente le BP 2021. Ce dernier s'équilibre en dépenses et recettes et intègre les reports des années antérieures. Parmi les différents postes de dépenses et de recettes, il est explicité section par section, les principales inscriptions budgétaires 2021.

Il est précisé que les inscriptions proposées dans ce budget primitif permettent au SMAB de contribuer à la déclinaison du SAGE via les actions d'animation menées par les charges de mission sur les thématiques suivantes déjà évoquées et développées lors de la séance du 2 mars dernier :

THEME "AGRO-ENVIRONNEMENT"

- animation portant une agriculture durable sur le territoire : *travail partenarial avec les organismes Bio, les Chambres d'agri pour préciser, définir la stratégie et les possibilités d'actions à initier pour viser les objectifs de réduction d'impact des pratiques agricoles sur les ressources en eau ;*
- amélioration des connaissances sur les besoins d'une animation sur les zones prioritaires des captages du bassin en cours de révision de DUP : *rencontre avec les présidents pour définir les besoins en termes d'animation ;*
- restauration et préservation des mares communales et privées ; *appel à projets à lancer et poursuivre,*

- animation du programme "Haierosion" qui vise à favoriser l'implantation de haies sur le bassin versant.

M. MACKELBERG précise la proposition faite au Conseil syndical de prendre une quote-part financière concernant les coûts de réalisation des programmes "HAIEROSION" et "MARES". Il est proposé ici de revoir la méthode et, de manière prévisionnelle, que le SMAB apporte sa contribution financière à hauteur de 10% du coût des futurs projets d'implantation de haies ou de mares, le SMAB allant tout mettre en œuvre pour permettre aux bénéficiaires d'obtenir des subventions extérieures qui iraient jusqu'à 80% si possible. Il précise qu'il va, pour les HAIES notamment s'appuyer sur le fond de relance proposé par l'Etat et décliné régionalement.

THEME "PRESERVATION ET RESTAURATION DES CONTINUITES ECOLOGIQUES, DES ZONES HUMIDES ET DE LA BIODIVERSITE"

- Engager une démarche de restauration des zones humides du bassin (stratégie à identifier et actions à définir avec la CLE du SAGE).
- Mise en place d'une cellule de veille foncière via un conventionnement avec les SAFER ;
- Animation du document d'objectifs Natura 2000 et partenariat avec le CEN Hauts-de-France pour établir des contrats Natura 2000 sur le site ;
- Partenariat technique et scientifique sur le Suivi des poissons migrateurs avec l'Office français pour la biodiversité (OFB) ;
- Lancement des réflexions sur la stratégie de préservation des milieux aquatiques dépendant du SMAB ;
- Surveillance des cours d'eau et interventions au besoin pour pallier au manquement ;
- Lancement des études de programmation des travaux en rivière et lit majeur (PPRAE).

THEME "POLITIQUE DE L'EAU, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET SENSIBILISATION"

- intégration des enjeux de préservation de la ressource et de prévention des inondations lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, SCOT, PLUi, PLU, etc... rapprochement avec structures qui portent ou instruisent ces documents.
- intégration des enjeux de préservation de la ressource et de prévention des inondations dans les avis techniques en matière d'urbanisme avec une sensibilisation des MOEuvres du secteur ;
- intégration des enjeux du SAGE dans les déclinaisons locales des politiques de l'Etat ; rencontre des DDTM 60, 76 et 80 ;
- animation et soutien des collectivités dans le cadre de l'élaboration de leurs schémas pluviaux ;
- politique de sensibilisation des scolaires du bassin (écoles et collèges) au travers du programme « Au Fil de la Bresle » ;
- participation au Festival de l'Oiseau : ouverture des stations de contrôles des poissons migrateurs,
- mise en place et préparation du Contrat Eau et Climat avec AESN.

M. Jean-Philippe BILLARD rappelle que les dépenses prévisionnelles sur le chapitre 012 seront de 302 220€ pour 6 agents à temps complet avec possiblement des stagiaires.

S'agissant du chapitre 011 (montant de 258 199.13€), il précise que celui-ci est en augmentation par rapport à l'an passé consécutivement aux inscriptions suivantes :

- organisation d'une journée -ou 2 à voir- "classe d'eau en 2021" à destination des élus (prévisionnel inscrit : 1 100€TTC),
- poursuite de l'animation des politiques Natura 2000 et PAEC (mesures agro-environnementales et climatiques MAEC) en faveur de la biodiversité et du maintien des prairies. Ce dossier nécessite de la sous-traitance auprès des Chambres d'agriculture 60 et 80 pour un estimatif d'environ 15 000€TTC,
- lancement en MOuvrage de l'étude hydraulique Blangy-Bouttencourt : 80 000€TTC,
- lancement en MOuvrage de l'étude de définition d'un programme pluriannuel d'entretien sur le Liger et le Ménillet : 46 000€TTC,
- entretien de la propriété du SMAB (étang et milieux naturels servant de support pédagogique pour les animations « nature ») : estimatif de 9 000€TTC.

Sans les énumérer, M. Jean-Philippe BILLARD rappelle les inscriptions budgétaires aux chapitres 66 (charges financières) et 042 (opération d'ordre de transfert). Ces dépenses sont liées aux coûts de la ligne de trésorerie et aux amortissements.

En matière de dépenses prévisionnelles d'investissement, M. Jean-Philippe BILLARD distingue les différentes actions prévues en rappelant que l'essentiel de ces dépenses sera consacré aux opérations sous mandat portées pour rétablir la continuité écologique et préserver les éléments fixes du paysage comme les mares et les haies :

a) Finalisation de l'opération d'effacement des impacts de l'ouvrages du moulin de l'Abreuvoir (Saint-Germain-sur-Bresle) ; budget de 4 608€HT à reporter en dépenses et 54 411,34€ HT en recettes

b) Finalisation de l'opération de restauration de la continuité écologique sur le site du moulin de Bouafles (Vieux-Rouen-sur-Bresle) ; budget de 41 127€HT en recettes ;

c) Poursuite de l'opération de restauration de la continuité écologique sur le site du moulin Ledez à Montroy (Lafresguimont-Saint-Martin/Aumale) ; budget revu aux sommes de 117 886€HT en dépenses et 172 830€HT en recettes.

d) Poursuite de l'opération de restauration de la continuité écologique sur le site du moulin de Rothois (Lannoy-Cuillère) ; budget de 67 027€HT en dépenses et de 116 055€HT en recettes.

e) Lancement des projets sur Haudricourt (2 moulins)

Initiation d'une opération d'aménagement réestimé à 500 000€HT en dépenses et recettes.

Sur les projets d'Haudricourt, M. Pierre-Marie MICHEL explique que le prix a été réévalué (par rapport à oct-20) car un propriétaire s'est ajouté à l'opération initiale. Le projet concerne ainsi maintenant 1,7 km de renaturation et 2 moulins.

M. Jean-Philippe BILLARD précise que les opérations de Beauchamps (dépense prévisionnelle de 450k€HT) et de Gamaches (dépense prévisionnelle de 50k€HT) sont, à ce jour, suspendues tant qu'un conventionnement n'est pas passé avec la CCVS.

M. Auban AL JIBOURY indique que le projet de Gamaches, une décision devra être prise rapidement dans la mesure où certaines conventions arrivent prochainement à échéance.

M. Eric ARNOUX rappelle la difficulté de travailler sur ces projets sans la CCVS mais se demande s'il ne serait pas possible de travailler avec les communes si ces dernières sont motrices.

M. Thierry HEBERT évoque une incertaine incompréhension quand la CCVS demande que le SMAB s'adresse aux communes pour la réalisation de ces deux projets, projets qu'elle ne voit pas comme étant *gémapiens*.

M. Jean-Philippe BILLARD rappelle que ces projets doivent pourtant être inscrits dans le programme territorial « eau et climat » de l'Agence de l'eau sous peine que les cellules d'animation de l'ASA Bresle et du SMAB ne soient plus soutenues financièrement.

Mme Virginie LUCOT-AVRIL propose d'inviter les deux communes à une réunion au sein des locaux du SMAB pour faire avancer le projet.

M. Christian ROUSSEL fait part de son approbation quant à cette réunion avec les communes.

M. Eric ARNOUX demande si les services préfectoraux sont au courant, estimant que, peut-être, des arbitrages juridiques seraient nécessaires.

Mme Virginie LUCOT-AVRIL indique qu'elle préviendra le sous-préfet mais qu'il faut avancer sur ces dossiers.

M. Olivier GENTY indique qu'il faut peut-être prévenir les propriétaires concernés afin que ces derniers fassent remonter les besoins et les difficultés d'avancer auprès de leurs élus.

M. Pierre-Marie MICHEL explique que l'Etat laisse 6 mois au SMAB pour trouver une solution, sinon les propriétaires devront gérer seuls ces problèmes de continuités écologiques.

M. Jean-Philippe BILLARD reprend la suite des explications avec les opérations du programme « HAIEROSION » en expliquant que le SMAB va bloquer 100k€HT de dépenses prévisionnelles sur ce thème et qu'il sera en capacité d'aider en plus des financements obtenus, à hauteur de 10%.

Mme la Présidente rappelle que pour chaque haie, il faut une convention qui garantisse une certaine durabilité à l'aménagement.

M. Charles-Edouard MACKELBERG confirme que le SMAB passera des conventions avec les bénéficiaires afin que les ouvrages soient correctement entretenus ce qui garantira leur pérennité.

Mme Virginie LUCOT-AVRIL conclut les débats et propose de passer au vote du BP 2021.

☐ *A l'unanimité, les membres du Comité syndical:*

- votent le Budget primitif 2021,
- adoptent le vote au chapitre du Budget primitif 2021,
- entérinent les montants des contributions annuelles qui seront sollicitées en 2021 auprès des membres.

Les membres du conseil, de plus, à l'unanimité :

- autorisent Mme la Présidente à verser une gratification aux stagiaires accueillis lorsque la prestation produite à l'occasion du stage répond à un besoin du service ou contribue à l'amélioration du service public. Cette gratification accordée ne pourra dépasser le plafond prévu par l'art. L242-4-1 du code de la sécurité sociale,
- autorisent Mme la Présidente à fixer le montant des gratifications et toutes opérations ou actions concourant à la réalisation des stages visés (convention de partenariat...) et à solliciter, le cas échéant, des financements sur ces dépenses auprès des différents partenaires du SMAB,
- habilite Mme la Présidente à tout mettre en œuvre pour la réalisation des opérations visées dans le cadre de l'adoption de ce budget.

☐ **Délibération 2021-67**

M. Christian ROUSSEL s'excuse mais doit quitter la séance.

M. Christian ROUSSEL donne son pouvoir de vote à M. Gérard CHAIDRON pour le reste de la séance.

5. Convention pluriannuel d'objectifs pour les animations environnementales sur 2021 - 2023

M. Jean-Philippe BILLARD présente la convention pluriannuelle d'objectifs avec Somme Nature -ex- CPIE- laquelle doit être reconduite pour les 3 prochaines années 2021-2023.

Il rappelle que, dans ce cadre, les animations bénéficient aux scolaires de la vallée, grâce au budget annuel que consacre le SMAB et qui est fixé dans la convention à 12 000€ annuellement. Il indique également que le SMAB prenait en charge jusqu'alors 75% du coût de l'animation mais que ce montant pourrait être revu compte tenu de cette phase de transition dans laquelle se trouve le SMAB.

Mme Virginie LUCOT-AVRIL propose que la participation appelée auprès des établissements passe en effet à 30% du coût de prestation. Elle propose également, pour ne pas priver les établissements qui seraient sur les territoires des intercommunalités non membres, de continuer à leur proposer les programmes d'animation du SMAB mais en les laissant par contre, totalement financer l'animation.

M. Eric ARNOUX propose de maintenir la participation du SMAB également pour les établissements qui sont sur le territoire d'une communauté de communes non membre.

Bien que le but ne soit pas de priver les enfants de ces animations, M. Thierry HEBERT rappelle que le niveau d'implication du SMAB ne peut pas être identique sur les parties du bassin où il n'est pas soutenu financièrement.

M. Charles-Edouard MACKELBERG expose que l'année dernière, les coûts pour ces animations ont été communiqués à la CCVS qui n'a pas donné suite.

Mme Virginie LUCOT-AVRIL propose que la totalité des frais d'animation soit laissée à la charge des établissements dès lors que la communauté de commune n'est pas adhérente au SMAB.

☐ *Après délibération et à l'unanimité, le conseil syndical :*

- *décide de reconduire la convention pluriannuelle d'objectifs avec Somme Nature pour les années 2021 à 2023 incluses,*
- *décide de continuer à soutenir financièrement la réalisation de ce programme sur son territoire à hauteur de 12 000€/an,*
- *décide de soutenir financièrement cette politique en versant à Somme Nature les montants qui lui seront dus au regard des animations et/ou prestations qu'elle aura effectuées, dans la limite du plafond indiqué ci-dessus,*
- *accepte la révision du coût des animations simples, à hauteur de 370€ la journée et 200€ la demi-journée à compter de 2021,*
- *décide, à compter de l'année 2021, que la prise en charge du coût de ces animations par le SMAB, pour les établissements de son territoire, sera de 70%,*
- *accepte que le programme soit porté et animé sur tout le bassin versant ; le soutien financier du SMAB sera nul pour les établissements scolaires situés en dehors de son territoire alors que le SMAB prendra à sa charge 70% du coût de l'animation pour les établissements scolaires du bassin inclus dans les territoires de ses membres,*
- *habilite Mme la Présidente à signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023, annexée à la présente délibération, et à engager toutes les démarches concourant à la mise en place de cette action et à son bon déroulement (signature des conventions avec les établissements, ...).*

Les montants afférents à cette dépense sont inscrits au Budget Primitif 2021

☐ **Délibération n°2021-68**

6. Programme « HAIEROSION »

M. Jean-Philippe BILLARD rappelle le programme « HAIEROSION » et indique préférable de prendre une délibération sur tous les points qui appellent une certaine dépense.

Mme la Présidente appelle les élus à voter.

☐ *Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil syndical :*

- *acceptent la poursuite du programme HAIEROSION, sur le bassin, pour 2021 (dans la limite du territoire de compétences du SMAB sauf si des accords sont trouvés avec les acteurs intéressés),*
- *acceptent la participation du SMAB à cette politique, au taux de 10% d'aide dans la limite fixée par le conseil syndical de 10 000€ pour un programme prévisionnel inscrit au BP 2021 de 100 000€HT de dépenses (dans la limite du*

territoire de compétences du SMAB sauf si des accords sont trouvés avec les acteurs intéressés),

- autorisent Mme la Présidente à lancer ce programme et à tout mettre en œuvre pour sa réalisation (recherche des financements, signature des conventions avec les propriétaires, etc...),
- valident l'inscription des montants afférents à cette dépense au Budget primitif 2021.

📄 **Délibération n°2021-69**

7. Programme « MARES »

Aucune observation n'étant exprimée sur ce programme, Mme la Présidente invite à voter.

📄 *Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du comité syndical :*

- acceptent le lancement de l'appel à projet de restauration/création des mares pour 2021 (dans la limite du territoire de compétences du SMAB sauf si des accords sont trouvés avec les acteurs intéressés),
- acceptent la participation du SMAB à cette politique de création/réhabilitation de mares, au taux de 10% d'aide dans la limite fixée par le conseil syndical de 10 000€ pour un programme prévisionnel inscrit au BP 2021 de 100 000€HT de dépenses (dans la limite du territoire de compétences du SMAB sauf si des accords sont trouvés avec les acteurs intéressés),
- autorisent Mme la Présidente à tout mettre en œuvre pour permettre la bonne réalisation de ce programme (sollicitations des subventions, passation de conventions, marchés publics...).

Les montants des dépenses liés à ces travaux sont inscrits au Budget Primitif 2021.

📄 **Délibération n°2021-70**

8. Charte Assainissement non collectif (ANC) : partenariat AMEVA/ Département Somme/ SMAB

M. Jean-Philippe BILLARD présente la Charte Assainissement non collectif (ANC) proposé par le DEPARTEMENT 80 et le Syndicat mixte de la Somme AMEVA.

M. Thierry HEBERT ajoute que la mise en application de cette charte est intéressante et nécessaire même s'il rappelle qu'actuellement les financements notamment de l'Agence de l'eau viennent à manquer ce qui pénalise concrètement la mise en œuvre de cette politique.

📄 *Après en avoir délibéré, et considérant l'intérêt pour la préservation de la ressource, à l'unanimité, les membres du comité syndical :*

- acceptent d'adhérer à ce projet et de soutenir la Charte qualité ANC mise en place à l'échelle du département de la Somme,
- acceptent de signer la Charte ANC proposée par AMEVA/Département de la Somme et toute pièce s'y rapportant,
- autorisent Mme la Présidente à procéder à toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

📄 **Délibération n°2021-71**

9 Convention Compagnie Nationale du Rhône / Somme nature/ SMAB

M. Charles-Edouard MACKELBERG présente la convention qui a pour objectif de sensibiliser 5 classes soit 146 élèves au développement durable et à mieux connaître leur territoire grâce à des animations qui seront faites par Somme nature en partenariat avec la Compagnie Nationale du Rhône.

Mme Virginie LUCOT-AVRIL souhaite connaître le secteur concerné par ses animations.

M. Charles-Edouard MACKELBERG répond que ces animations se dérouleront sur le secteur de Fretteville avec en tout, 5 journées d'animation et 1 journée de restitution au cours de laquelle le SMAB sera invité.

A la lecture du document, M. Thierry HEBERT propose que les matériels, notamment les barnums qui sont attribués par la CNR, soient légués au RPI pour le plus grand bénéfice des écoles.

☐ *Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil syndical :*

- *acceptent que soit signée la convention annexée à la présente délibération,*
- *autorisent Mme la Présidente à procéder à toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.*

☐ **Délibération n°2021-72**

10 Etude du fonctionnement hydraulique du secteur Blangy-sur-Bresle / Bouttencourt / Monchaux-Soreng

Mme Virginie LUCOT-AVRIL rappelle que les débats sur cette étude ont déjà été menés lors du débat d'orientation budgétaire.

M. Eric ARNOUX remercie le SMAB d'intégrer sa commune dans cette étude.

☐ *Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil syndical :*

- *autorisent Mme la Présidente à recruter un ou plusieurs prestataires permettant d'accompagner le SMAB dans la mise en œuvre des démarches pour diagnostiquer et réduire les problèmes et risques de discontinuité hydraulique et d'inondations (assistant à maître d'ouvrage, maître d'œuvre...),*
- *autorisent Mme la Présidente à solliciter les subventions auprès des partenaires possibles (Agence de l'eau Seine-Normandie, Conseils régionaux, FEDER, Départements...),*
- *autorisent Mme la Présidente à procéder à toutes les démarches administratives, techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette décision (demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, rencontre et demande d'accès aux propriétés riveraines des cours d'eau, lancement et suivi des marchés, engagement des dépenses, mandaterments, ...),*
- *autorisent d'inscrire, au budget primitif 2021, les montants nécessaires au lancement de cette opération.*

☐ **Délibération n°2021-73**

11 Opération sous mandats de restauration de la continuité écologique, ouvrage du moulin de Caumont et du moulin d'Haudricourt (Haudricourt 76)

M. Jean-Philippe BILLARD indique que ce sont les conventions de ce qui a déjà été présenté lors de l'énoncé du budget primitif.

- ☐ *Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil syndical :*
- *autorisent Mme la Présidente à solliciter les subventions auprès des partenaires possibles (Agence de l'eau Seine-Normandie, département, régions...),*
 - *autorisent Mme la Présidente à signer les conventions de mandat 2021-02 et les conventions de travaux 2021-03 avec les propriétaires (cf. annexe),*
 - *habilitent Mme la Présidente à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières concourant à la bonne réalisation du projet (demande de loi sur l'eau, passation des marchés, choix des entreprises, lancement et suivi des marchés, engagement des dépenses, mandatements,...),*
 - *décident d'inscrire, au budget primitif 2021, les montants nécessaires au lancement de cette opération.*

☐ **Délibération n°2021-74**

12 Programmes pluriannuels d'entretien et d'aménagement des cours d'eau du bassin : sous-bassins du Liger et du Ménillet

M. Jean-Philippe BILLARD rappelle que ce point vient d'être vu quelques minutes auparavant lors de l'examen du budget primitif.

- ☐ *Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil syndical :*
- *autorisent Mme la Présidente à lancer les marchés publics afférents à la réalisation de ces opérations sur le Liger et le Ménillet,*
 - *autorisent Mme la Présidente à solliciter les subventions auprès des partenaires possibles (Agence de l'eau Seine-Normandie, département, régions...),*
 - *habilitent Mme la Présidente à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières concourant à la bonne réalisation des projets (demande de loi sur l'eau, passation des marchés, choix des entreprises, lancement et suivi des marchés, engagement des dépenses, mandatements,...),*
 - *décident d'inscrire, au budget primitif 2021, les montants nécessaires au lancement de ces opérations.*

☐ **Délibération n°2021-75**

13 Programme d'animation sur Natura 2000 et les PAEC pour 2021

M. Jean-Philippe BILLARD indique que les demandes ont déjà été faites il y a plusieurs mois de cela mais qu'il convient de fournir aux financeurs et services concernés une délibération entérinant les plans de financement en jeu sur ces politiques Natura 2000 et PAEC.

- ☐ *Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil syndical décident :*
- *d'habiliter le SMAB à être candidat sur ces politiques, sur son bassin versant, pour les années 2021/2022,*
 - *d'acter le plan de financement proposé ci-après, en matière d'animation liée aux politiques Natura 2000 et PAEC pour l'année 2021 (voire 2022 pour la région Normandie),*

ANIMATION NATURA 2000 HAUTS-DE-FRANCE ET NORMANDIE		ANIMATION MAEC HAUTS-DE-FRANCE (campagne 2021)	ANIMATION MAEC NORMANDIE (campagne 2021-2022)
Animation du DOCOB Natura 2000	Animation PAE enjeu Natura 2000	Animation PAEC Hors enjeu N2000	Animation PAE hors enjeu Natura 2000
30 908.21€ dont 17 295€ d'animation du SMAB, 10 611€ de sous-traitance au CEN Hauts-de-France et d'achats de matériels		9 966,77€ dont sous-traitance aux CAgri 60 et 80 pour 5 544,00€	12 160€ pour les campagnes 2021-2022
100% de financements prévisionnels Etat / Région / Europe		Financement prévisionnels à 80% du HT Autofinancement prévisionnel estimé à 1 993€	Financement prévisionnels à 87% Autofinancement prévisionnel estimé à 1 580€

- d'habiliter Mme la Présidente à lancer toutes les démarches pour la bonne réalisation de ces opérations (demandes des financements, signature des conventions d'aide, actes de candidatures,...).
- d'inscrire les montants aux budgets concernés.

📄 **Délibération n°2021-76**

14. Convention partenariale au portage des PAEC 2021-2022 sur la partie normande du bassin versant de la Bresle

M. Jean-Philippe BILLARD indique que le SMAB s'adjoint les services de la Chambre d'agriculture régionale de Normandie pour porter, à ses côtés, le PAEC sur la partie normande du bassin de la Bresle. Il est proposé l'adoption d'une convention qui permette de clarifier les rôles des deux structures dans le cadre de l'animation de cette politique.

📄 *Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil syndical :*

- autorisent le SMAB à engager une démarche partenariale avec la Chambre d'agriculture 76 pour le portage des PAEC sur 2021/2022,
- habilite Mme la Présidente à signer toutes les pièces et à faire toutes les démarches pour la bonne réalisation de cette opération (signature de la(es) convention(s) ...).

📄 **Délibération n°2021-77**

15. Opération sous mandat de restauration de la continuité écologique du moulin LEDEZ : indemnisation du GAEC de Rivery pour dommage aux cultures

M. Pierre-Marie MICHEL présente l'impact qui a été subi par l'exploitant agricole dans le cadre de l'opération de travaux de restauration de la continuité écologique sus visée.

Mme Virginie LUCOT-AVRIL interroge M. Pierre-Marie MICHEL pour savoir qui est à l'origine de cette demande d'indemnisation.

M. Pierre-Marie MICHEL expose que cela découle d'une obligation réglementaire.

M. Thierry HEBERT soutient que c'est important d'évoquer ces indemnisations en cas de litige.

📄 *Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil syndical :*

- autorisent Mme la Présidente à signer la convention 2021-04 fixant les conditions d'octroi et le montant de l'indemnité.

16. Convention d'animation avec le Festival de l'Oiseau – Année 2021

M. Jean-Philippe BILLARD expose que la présente convention est la même que les années précédentes sans aucune modification. Elle permet au SMAB de continuer à intervenir dans le cadre du festival de l'Oiseau en proposant diverses animations sur la semaine d'avril au cours de laquelle se déroule cet événement.

▣ *Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil syndical :*
- autorisent Mme la Présidente à signer la convention annexée avec cette délibération avec le Festival de l'Oiseau et de la Nature.

17. Convention concernant la mise en place d'un sentier pédagogique à Rothois (Lannoy-Cuillère)

M. Jean-Philippe BILLARD expose le projet de sentier pédagogique.

M. Olivier GENTY interroge l'équipe du SMAB pour savoir si le sentier pédagogique passera par des parcelles privées.

M. Auban AL JIBOURY rassure M. Olivier GENTY en indiquant que le sentier pédagogique a été structuré pour être réalisé uniquement sur des parcelles appartenant à la commune.

▣ *Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil syndical :*
- autorisent Mme la Présidente à signer la convention n°2021-09 avec la commune de Lannoy-Cuillère jointe à la délibération,
- autorisent Mme la Présidente à solliciter les subventions convenues par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le FEDER Hauts-de-France pour la réalisation de cette opération,
- habilite Mme la Présidente à récupérer auprès de la commune de Lannoy-Cuillère le complément de financement,
- habilite Mme la Présidente à engager les démarches administratives, juridiques et financières concourant à la bonne réalisation du projet.

Les montants nécessaires au lancement de cette opération sont inscrits au BP 2021.

L'ordre du jour étant achevé, Mme la Présidente remercie les participants et clôt la séance.